



Annulation permis pour alcoolémies apres 20 ans

Par **sandrine2013**, le **18/08/2013** à **11:50**

bonjour , rnrn en 1993 j'ai eu une annulation permis pour alcoolémies je sais c'est pas bien mai j'étais jeune et con .rnrn tout ses années j'ai pas eu besoin du permis et l'année dernière j'ai dû repasser mon permis question travail . donc ma question y a-t-il Prescription après 20 ans pour les assurances ? parce que j'ai fait quelque devis sur le net et bien sûr j'ai dû leur dire que j'avais un permis il y a 20 ans annulation pour alcool et il me demande minimum 800 € au tiers annuelle . on a-t-il le droit ou c'est un abus . merci pour vos réponses .

Par **chaber**, le **18/08/2013** à **18:52**

bonjour rnrn Je suis un peu surpris des réponses apportées: annulation de permis il y a 20 ans pour alcoolémie.rnrn Cette question ne devrait plus être posée à la souscription. (souvent limitées à 3 ou 5 ans).rnrn Par contre, venant d'obtenir votre permis, vous devez être considéré comme jeune conducteur, avec la cotisation correspondante.

Par **sandrine2013**, le **18/08/2013** à **19:46**

oui je pense aussi mai les assureurs me prennent vraiment pour un pigeon . demain je vais à mon assurance la masif on verra ce qu'il vont me dire si il me demande la même somme je résilie tout mes assurances habitation et santé je vais bien trouver des gens honnêtes dans ce pays . merci pour ta réponse chaber

Par **sandrine2013**, le **18/08/2013** à **19:50**

ah oui j'ai aussi fait des devis sans mentionner mon annulation permis en 1993 verdict jeune conducteur 393 € annuel au tier .